

18 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)**

TRANSGENE

(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 17 juin 2008, la société par actions simplifiée Compagnie Mérieux Alliance (1) (17 rue Bourgelat, 69002 Lyon), a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juin 2008, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Mérieux Alliance (2) et TSGH qu'elle contrôle (3), les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société TRANSGENE et détenir, indirectement par l'intermédiaire de TSGH, 11 701 519 actions TRANSGENE représentant 18 772 657 droits de vote, soit 52,96% du capital et 64,18% des droits de vote de cette société (4).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des titres de la société Mérieux Alliance par ses actionnaires au profit de Compagnie Mérieux Alliance nouvellement créée.

- 2 - Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société TRANSGENE, par la Compagnie Mérieux Alliance a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 208C0830 en date du 6 mai 2008 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 9 mai 2008.

-
- (1) Dont le capital est détenu à 68% par le groupe familial composé de Messieurs Alain Mérieux et Alexandre Mérieux et à 32% par l'Institut de France - Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux. Alain Mérieux va effectuer dans les prochains jours une donation de 19% du capital de la Compagnie Mérieux Alliance au profit de son fils Alexandre qui détiendra alors individuellement 51% du capital de cette société ; cf. la répartition après donation du capital et des droits de vote de la Compagnie Mérieux Alliance figurant dans D&I 208C0830 du 6 mai 2008.
- (2) La Compagnie Mérieux Alliance détient 99,99% du capital et des droits de vote de Mérieux Alliance.
- (3) TSGH est détenue à 100% par la société anonyme Mérieux Alliance.
- (4) Sur la base d'un capital composé de 22 094 746 actions représentant 29 252 234 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.